Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213502560-20260210-DEL2026_21-DE

VILLE de SAINT BRIAC SUR MER
18, rue de la Mairie
35800 SAINT BRIAC SUR MER

CONSEIL MUNICIPAL
du 09 février 2026

Date de la convocation : 2 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 du mois de février à 18h, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint Briac sur Mer
Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mr Philippe FOURNEYRON, Mme Delphine SCHIMPFF, Mr Bernard LALOUX, Mme Mélanie BILLOT-TOULLIC, Mr Christophe RICOUR, Mme Ginette JÉGU, Mr Didier GRASER, Mr François-Régis SIRJACQ, Mr Valéry LAMOURE, Mme Nathalie DOAT CHARPENTIER, Mme Isabelle LE FERREC, Mr Emmanuel HOUDEAU, Mme Émilie LÉVÊQUE, Mme Emmanuelle OLLIVIER HUBLOT, Mme Eugénie BUCHON, Mr Bruno VOYER, Mr Sylvain POILVET.

Absents excusés : 2

Mme Sarah GERBOUT a donné procuration à Mme Delphine SCHIMPFF
Mr Jean-Christophe PÉAN a donné procuration à Mme Mélanie BILLOT-TOULLIC

Absent : 0

Mme Émilie LEVEQUE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents ou représentés : 19
Nombre de votants : 19

2026-21 FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL DE LA F.P.T – PERSONNEL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
Vu le tableau des emplois,
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il est proposé au conseil municipal de recruter **des agents pour la saison estivale 2026** (contrats à durée déterminée) :
- 4 postes d'adjoints techniques (4 en juillet et 4 août) à raison d'un maximum de 130 heures par mois pour le nettoyage des plages et des sanitaires de la commune.
- des postes de chauffeurs de navette (plusieurs agents afin de couvrir le besoin journalier)
- 5 postes de surveillants de baignade du 6 juillet au 30 août (dont un chef de poste)

Il est également proposé :
Pour un renfort ALSH :
- De recruter un animateur en CDD pour la période du 13 au 17 avril.

Au 10 février 2026
- De supprimer un poste d'adjoint technique (placier) 8h hebdomadaire
- De créer un poste de placier vacataire
  - 100 € le marché du vendredi de septembre à juin
  - 150 € les marchés du lundi et vendredi en juillet et août

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
- approuve les propositions ci-dessus.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.(chapitre 012).

Saint-Briac sur mer le 10 février 2026,
Le Maire
Philippe FOURNEYRON

